

Moncton (Nouveau-Brunswick)



Population et données démographiques

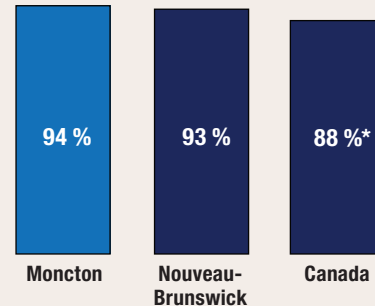
Moncton comptait 152 604 habitants en 2018 et sa densité de population était de 60 résidents par kilomètre carré. Un peu plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées au Nouveau-Brunswick (25 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,5 % des résidents de Moncton faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celles observées au Nouveau-Brunswick (4,0 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, une faible proportion (5,6 %) des résidents, semblable à celle notée au Nouveau-Brunswick (4,6 %), mais nettement inférieure à celle observée au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Moncton, plus du tiers (36 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion plus élevée que celles observées au Nouveau-Brunswick (28 %) et au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Moncton (4,9 %) était semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (3,4 %), elle était nettement plus faible que la proportion enregistrée au Canada (22,3 %).



Moncton (Nouveau-Brunswick)

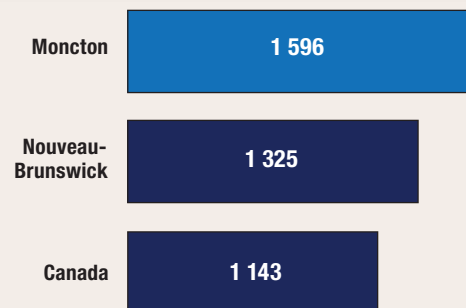
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

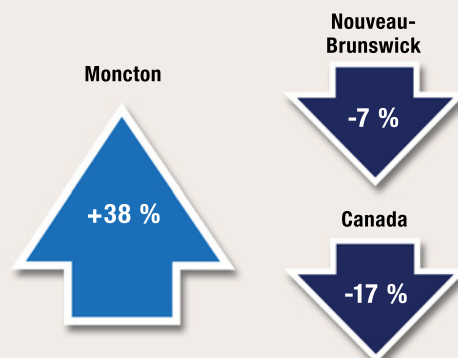
* valeur significativement différente de l'estimation pour Moncton ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Moncton âgés de 25 à 64 ans, près de 2 sur 3 (64 %) avaient achevé des études postsecondaires, un peu plus de 1 sur 4 (27 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Moncton (5,9 %) était inférieur à celui affiché par le Nouveau-Brunswick (8,0 %), mais semblable à celui affiché par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Moncton s'est chiffré à 48 620 \$ en 2017, soit un revenu légèrement supérieur à celui des ménages résidant au Nouveau-Brunswick (46 610 \$), mais légèrement inférieur à celui des ménages résidant au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Moncton (16 %) était semblable à ceux notés au Nouveau-Brunswick (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage à Moncton en 2016, un nombre semblable à ceux observés au Nouveau-Brunswick (2,3) et au Canada (2,4). La plupart (69 %) des ménages résidant à Moncton étaient propriétaires de leur logement, un pourcentage un peu moins élevé que celui observé au Nouveau-Brunswick (74 %), mais semblable à celui noté au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Moncton, 1 ménage sur 5 (20 %) était dans cette situation, une proportion légèrement supérieure à celle observée au Nouveau-Brunswick (17 %), mais un peu plus faible que celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,6 %) des logements privés occupés à Moncton nécessitaient des réparations majeures, une proportion moins élevée que celles enregistrées au Nouveau-Brunswick (8,3 %) et au Canada (6,5 %). Le sixième (16 %) des familles résidant à Moncton étaient des familles monoparentales, une proportion identique à celles observées au Nouveau-Brunswick (16 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 113 le nombre de sans-abri vivant à Moncton.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Moncton âgés de 15 ans et plus, la moitié (49 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (46 %), mais significativement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Plus de la moitié (57 %) des résidents de Moncton se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées au Nouveau-Brunswick (63 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Moncton étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (46 % par rapport à 65 %), situation qui était comparable à celles observées au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de Moncton sur 8 (12 %^F) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion significativement inférieure à celles observées au Nouveau-Brunswick (18 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Un peu plus de 1 résident de Moncton sur 4 (27 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement moins élevée que celle observée au Nouveau-Brunswick (33 %), mais semblable à celle notée dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 17 % des résidents de Moncton ont été victimes de discrimination, une proportion significativement supérieure à celle observée au Nouveau-Brunswick (10 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans les provinces du Canada (13 %).

- Environ 19 % des résidents de Moncton ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celle observée au Nouveau-Brunswick (37 %), mais semblable à celle enregistrée dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (83 %) des résidents de Moncton croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion identique à celle enregistrée au Nouveau-Brunswick (83 %), mais significativement supérieure à celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (94 %) des résidents de Moncton ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (93 %), mais significativement supérieure à celle enregistrée dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 3,9 % des résidents de Moncton âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées au Nouveau-Brunswick (4,0 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Au total, 1 résident de Moncton sur 6 (17 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (18 %), mais qui était significativement moins élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Moncton, la différence entre la proportion de femmes et d'hommes qui ont subi des comportements sexuels non désirés en public n'était pas significative (21 % par rapport à 13 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Moncton qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, près de la moitié (47 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celles observées au Nouveau-Brunswick (48 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Moncton a déclaré un taux de criminalité global de 8 220 affaires pour 100 000 habitants, soit 55 % de plus qu'au Nouveau-Brunswick (5 301) et 50 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 38 % à Moncton, alors que des baisses ont été observées au Nouveau-Brunswick (-7 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Moncton a augmenté de 15 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des fraudes, des vols qualifiés et des homicides. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a augmenté de 37 % à Moncton, alors qu'il est demeuré pratiquement le même au Nouveau-Brunswick (une hausse de moins de 1 %) et qu'il a reculé de 17 % au Canada.

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Moncton a déclaré 5 021 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 65 % à celui enregistré au Nouveau-Brunswick (3 041) et de 50 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Moncton a déclaré 1 596 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux plus élevé qu'au Nouveau-Brunswick (1 325 ou +20 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +40 %).
 - ▶ Plus de la moitié des victimes de crimes violents à Moncton (53 %), au Nouveau-Brunswick (55 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Moncton a augmenté de 18 %, alors que des reculs ont été observés au Nouveau-Brunswick (-12 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Moncton a augmenté de 36 %, une hausse plus marquée que celle observée au Nouveau-Brunswick (+12 %), mais une baisse a été notée au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Moncton, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont augmenté dans une plus grande mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (+32 % par rapport à +17 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus de deux fois plus élevé à Moncton (5,0 affaires pour 100 000 habitants) qu'au Nouveau-Brunswick (2,1), mais il était semblable au taux enregistré au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Moncton a augmenté de 44 %, une hausse moins prononcée que celle observée au Nouveau-Brunswick (+159 %), mais plus marquée que celle notée au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

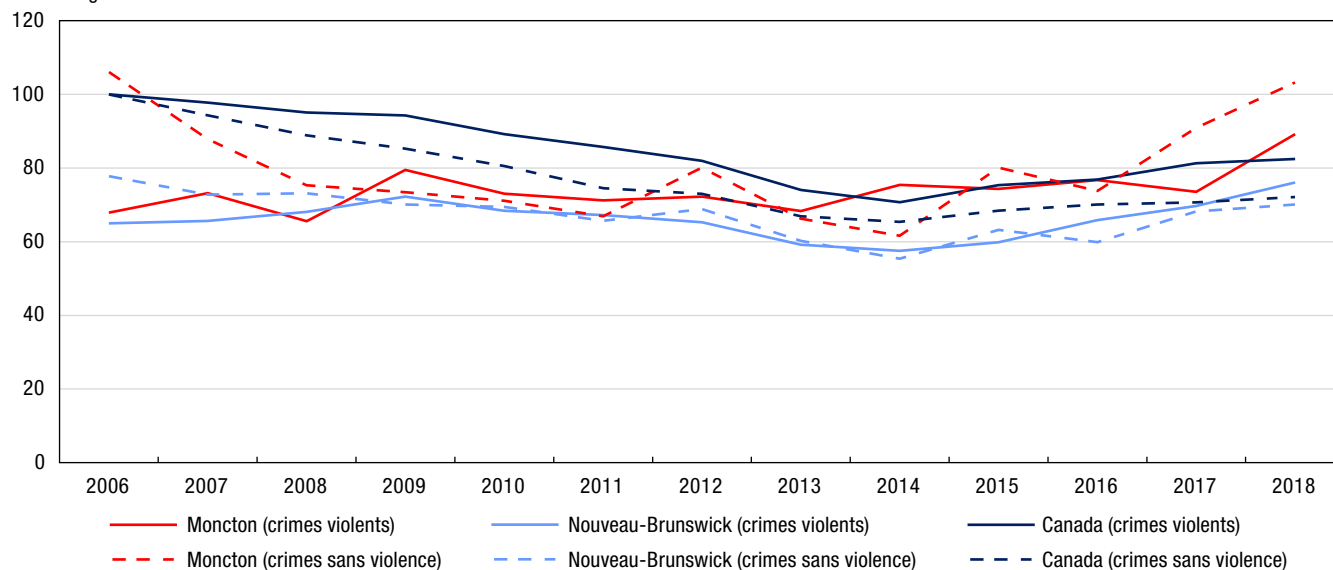
- En 2018, la police de Moncton a déclaré 429 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 16 % de plus qu'au Nouveau-Brunswick (368) et 33 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (79 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Moncton étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées au Nouveau-Brunswick (80 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,9 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Moncton sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion semblable à celle enregistrée au Nouveau-Brunswick (2,7 %), mais légèrement plus faible que celle notée au Canada (3,4 %).

Homicides

- En 2018, Moncton a enregistré 2 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,24 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés au Nouveau-Brunswick (1,69) et au Canada (1,76).
- Les 2 victimes des homicides survenus à Moncton étaient de sexe féminin. Parallèlement, 62 % des homicides commis au Nouveau-Brunswick et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Moncton s'est accru, pour passer d'aucune victime en 2008 à 2 victimes en 2018.

Graphique 1**Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2006 à 2018**

Indice de gravité de la criminalité



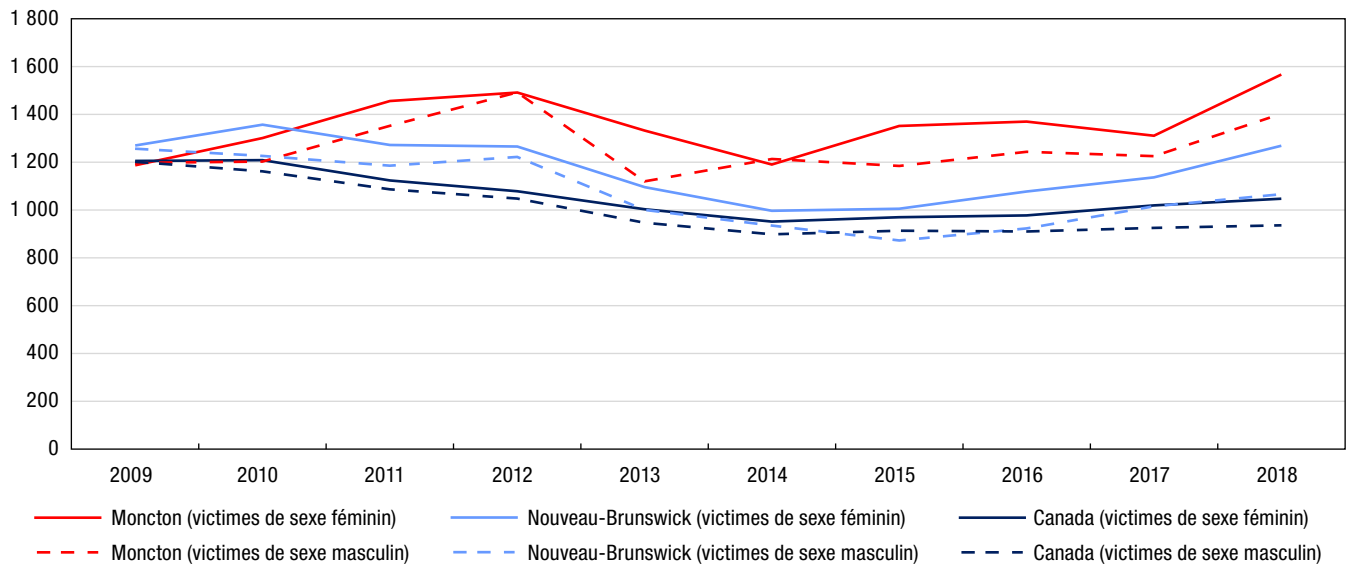
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2006, Moncton a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Moncton ne sont pas disponibles avant 2006. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des RMR qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Moncton pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



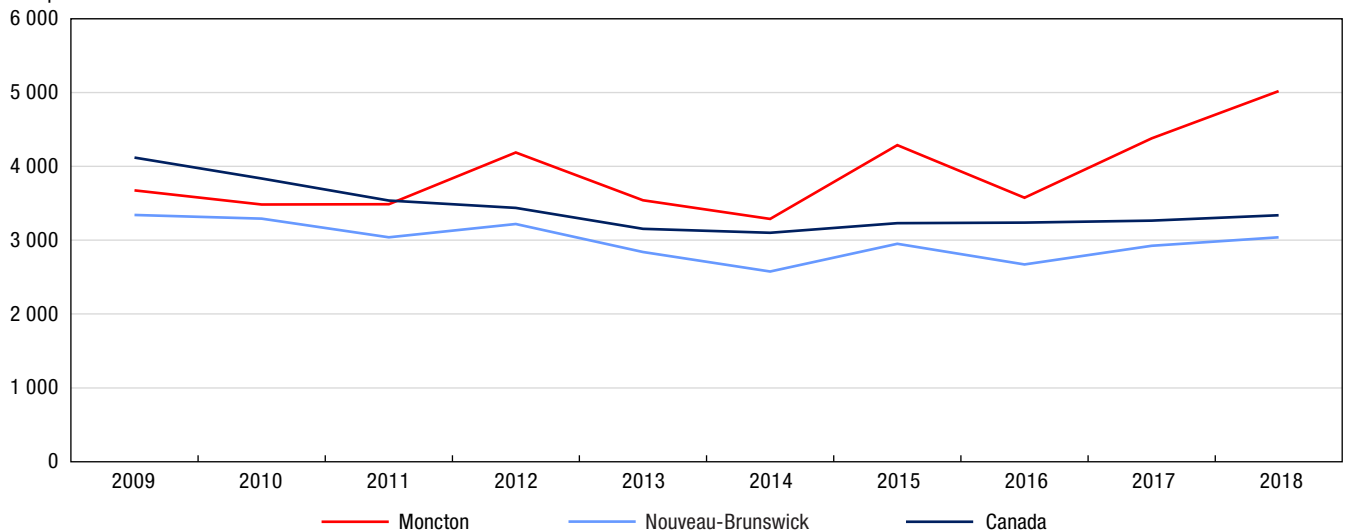
Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des régions métropolitaines de recensement qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Moncton pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3

Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des régions métropolitaines de recensement qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Moncton pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2018

Type d'infraction	Moncton	Nouveau-Brunswick taux	Canada	Différence en pourcentage entre Moncton et le Nouveau-Brunswick	Différence en pourcentage entre Moncton et le Canada
Total des crimes (sauf les délits de la route)	8 220	5 301	5 488	55	50
Total des crimes violents	1 596	1 325	1 143	20	40
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	3	4	-45	-56
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	91	100	101	-9	-10
Voies de fait ²	891	724	649	23	37
Autres crimes violents	611	498	389	23	57
Total des crimes contre les biens	5 021	3 041	3 339	65	50
Introduction par effraction	677	451	431	50	57
Vol ³	2 052	1 254	1 720	64	19
Fraude	887	490	402	81	121
Méfait ⁴	1 301	763	699	71	86
Autres crimes contre les biens	104	82	86	27	21
Total des autres infractions au Code criminel	1 604	935	1 006	71	59
Total des délits de la route prévus au Code criminel	324	323	339	0,4	-4
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	240	218	178	10	35
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	27	20	12	31	123
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0,3	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	0,3	0	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	58	84	148	-31	-61
Total des infractions relatives aux drogues	197	207	225	-5	-13
Total des infractions aux autres lois fédérales	45	73	70	-39	-37
Total — ensemble des infractions	8 786	5 904	6 123	49	43

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2018

Type d'infraction	Moncton		Nouveau-Brunswick		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 567	1 403	1 269	1 066	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	4	0	3	3	2	6
Homicide	2	0	2	1	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0	1	0,3	0,3
Tentative de meurtre	1	0	0,6	0,9	1	3
Infractions sexuelles	149	28	157	28	170	23
Agression sexuelle	116	19	118	20	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,6	0	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	2	0,3	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	114	19	115	19	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	33	9	40	8	36	7
Voies de fait	871	898	701	679	613	644
Voies de fait	857	843	690	623	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	6	10	2	14	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	135	217	103	147	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	716	616	585	463	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	11	53	8	54	10	48
Autres voies de fait	2	3	2	2	4	7
Autres crimes violents	544	477	408	356	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	4	9	4	10	2	6
Vol qualifié	36	61	13	27	31	75
Séquestration ou enlèvement	21	1	15	3	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0,3	0	1	0 ⁰
Extorsion	6	16	3	8	6	9
Harcèlement criminel	58	34	67	26	53	17
Menaces	278	322	211	252	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	98	29	72	24	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	30	5	13	3	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	1	0	0,3	0	1	0,1
Autres crimes violents	12	0	10	3	10	8
Total des délits de la route	5	6	7	8	16	21
Délits de la route causant la mort	0	1	0	3	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	5	5	7	5	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0	0	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2018

Type d'infraction	Moncton		Nouveau-Brunswick		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	11 585	7 190	35 285	4 579	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	8 090	5 021	23 433	3 041	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	1 090	677	3 475	451	159 812	431
Possession de biens volés ¹	104	65	357	46	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	415	258	1 319	171	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	63	39	247	32	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	2 828	1 755	8 101	1 051	531 312	1 434
Fraude	1 366	848	3 588	466	129 409	349
Vol d'identité	10	6	54	7	3 745	10
Fraude d'identité	53	33	137	18	15 839	43
Méfait ²	2 097	1 301	5 880	763	259 064	699
Crime d'incendie	64	40	275	36	8 000	22
Total des autres infractions	2 584	1 604	7 207	935	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	66	41	266	35	16 610	45
Pornographie juvénile ³	16	10	145	19	5 843	16
Prostitution ⁴	29	18	29	4	110	0,3
Terrorisme	0	0	2	0,3	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	1 292	802	2 056	267	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	880	546	3 742	486	226 864	612
Autres infractions	301	187	967	125	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	522	324	2 487	323	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	386	240	1 679	218	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	43	27	157	20	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0	2	0,3	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	0	0	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	93	58	649	84	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	317	197	1 594	207	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	72	45	564	73	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	0	0	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	53	33	239	31	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	19	12	325	42	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Moncton, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	1 808	1 357	4	4 869	3 655	-17	7 918	5 944	-11
2009	1 875	1 384	2	4 983	3 678	0,6	7 996	5 902	-0,7
2010	1 901	1 379	-0,3	4 800	3 483	-5	7 887	5 723	-3
2011	2 175	1 554	13	4 881	3 487	0,1	8 337	5 956	4
2012	2 274	1 597	3	5 967	4 191	20	9 875	6 936	16
2013	1 880	1 310	-18	5 081	3 542	-15	8 540	5 953	-14
2014	2 015	1 300	-0,8	5 098	3 290	-7	8 672	5 596	-6
2015	2 137	1 375	6	6 668	4 290	30	10 576	6 805	22
2016	2 215	1 404	2	5 641	3 577	-17	9 752	6 183	-9
2017	2 188	1 373	-2	6 978	4 380	22	11 589	7 273	18
2018	2 571	1 596	16	8 090	5 021	15	13 245	8 220	13
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	42	18	...	66	37	...	67	38	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des régions métropolitaines de recensement qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Moncton pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).